



PROSPECTIVE-INNOVATION-VALORISATION-OPPORTUNITE-DISPONIBILITE

LA CHARTE DU MOUVEMENT

L' évolution de l'économie a provoqué une augmentation rapide du nombre des exclus du marché du travail.

La difficulté d'en renverser la tendance montre la nécessité de mobiliser toutes les énergies disponibles pour mener sur le terrain des actions concrètes destinées à favoriser l'insertion sociale des jeunes et la réinsertion des demandeurs d'emploi.

Les bénévoles, capables par leurs compétences, leur expérience, et leur disponibilité constituent un vivier intéressant pour jouer ce rôle.

Le Mouvement PIVOD, dont le programme a été approuvé en 1985 par une réunion interministérielle et interassociative, a eu, dès l'origine, pour objectifs de contribuer à la mise en place d'un réseau d'animation des ressources du volontariat et de fournir un appui bénévole aux initiatives créatrices d'emplois.

Il se propose de mobiliser ces ressources en appelant les bénévoles à s'engager dans les Associations qui se réclament de sa Charte.

La présente charte contribuera à développer et à faire connaître ces actions en leur donnant un cadre de référence. Elle apportera en outre une garantie de qualité à l'activité menée dans ce cadre.

Les **Associations** portant le nom de **PIVOD**, signataires de la présente charte s'engagent à:

mettre une partie de leur temps et de leurs capacités au service des acteurs économiques les moins favorisés;

initier, promouvoir et développer, en fonction des opportunités locales, des actions visant à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi;

participer aux initiatives en faveur de la création d'emplois,

soit en appui de leurs promoteurs lorsqu'elles sont déjà engagées,

soit en étudiant, expérimentant et développant des solutions innovantes en liaison avec les pouvoirs publics, le milieu économique et le milieu associatif;

coordonner leur action afin d'en améliorer l'efficacité et d'en multiplier l'impact sur le terrain;

développer le partenariat avec d'autres associations ne se réclamant pas de la présente charte mais concourant aux mêmes objectifs;

participer aux initiatives prises par les pouvoirs publics dans la lutte contre l'exclusion;

contribuer à l'extension du réseau des volontaires et à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'actions de volontariat.

Les **adhérents** des Associations affiliées au Mouvement Pivod interviennent selon une déontologie stricte:

- ils sont recrutés par cooptation sur le constat de leur motivation, de leur compétence et de leur disponibilité;
- ils choisissent selon des critères qui leur sont propres le type d'activité qui leur convient le mieux et où ils pourront révéler leur efficacité;
- ils acceptent de recevoir une formation appropriée au type d'activité choisi afin de satisfaire aux exigences de qualité des actions auxquelles ils participent;
- dans le cadre de leur mission, ils interviennent en toute indépendance et s'obligent à une neutralité absolue;
- ils s'interdisent de divulguer toute information confidentielle dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion de leur activité;
- ils sont bénévoles.

Les termes de leur mission et des remboursements de frais directement engagés font généralement l'objet d'un accord, ou d'une convention, entre l'Association dont ils sont membres et le bénéficiaire.

Les **Associations** signataires de la présente Charte réservent leurs prestations aux structures sociales et économiques qui ne disposent pas des moyens financiers de recourir au secteur marchand. L'intervention de ces Associations ne doit jamais répondre à un besoin qui pourrait être satisfait par la création d'un emploi dans la structure concernée.